

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MODES DE DISTRIBUTION EN CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT COURTS

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Distribution/Commercialisation :
Restauration responsable, Vente en circuit court

Production de services, d'accompagnement ou d'appui : Mise en relation des acteurs des chaînes agricoles et alimentaires et partage

COMMENT ?

Outil de planification : Programme d'actions

QUOI ?

Agir sur la structuration de filières et la mise en réseau d'acteurs

POURQUOI ?

Objectifs sociaux : Amélioration de l'accès à l'alimentation

Objectifs environnementaux : Décarbonation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs culturels : Entretien du patrimoine naturel

Objectifs de développement local : Structuration ou maintien de filières locales, Création indirecte d'emplois dans le territoire, Synergie entre les acteurs du territoire, Création de dynamique économique dans le territoire

OBJECTIFS

- Répondre à un besoin logistique adapté à un approvisionnement plus « massif », en particulier dans les territoires périurbains
- Répondre au besoin de structuration de la filière alimentaire
- Améliorer la valorisation de la production primaire, répondre à l'enjeu d'approvisionnement alimentaire de proximité des territoires
- Compléter la stratégie de protection des espaces agricoles dans les territoires périurbains, fortement soumis à la pression foncière

RÉSUMÉ

En Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, un tiers des agriculteurs commercialisent déjà tout ou partie de leur production en circuits d'approvisionnements courts. Un réseau important de points de vente directe, de paniers solidaires, de marchés de produits locaux s'est développé, permettant de répondre à la demande des consommateurs individuels. Cette mesure permet de mobiliser davantage et de rassembler les collectivités, les producteurs, etc., autour de projets de circuits courts et/ou locaux, avec en particulier des points de vente collectifs ou de restauration collective.

Ce dispositif est un précurseur des Projets Alimentaires Territoriaux. Il bénéficie aux collectivités territoriales et à leurs groupements, aux agriculteurs (exploitations agricoles et groupements d'agriculteurs), aux organismes de développement agricole, à la société civile (associations), aux syndicats mixtes et établissements publics et aux opérateurs économiques (entreprise de stockage, conditionnement, transformation et/ou commercialisation des produits agricoles et interprofessions, syndicats professionnels spécialisés, etc.).

Pour être éligible au soutien financier, il faut nécessairement proposer un projet avec 2 partenaires au minimum, un dans le collège « agriculteurs » et un dans le collège « collectivités territoriales et leurs groupements ».

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE :

Depuis 2015 : 7 appels à projet, un dernier prévu en 2020

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Enveloppe financière FEADER pour la programmation : 1 902 000 € sur 3 Millions d'euros (avec contrepartie région) : déjà engagés : 1 007 582 € soit 53 % de la maquette

PARTENAIRES :

- Groupes d'agriculteurs
- Collectivités locales
- Lycée agricole
- Plateforme d'approvisionnement Restauration Hors Domicile (RHD) de producteurs
- Chambre d'agriculture

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les projets sont retenus en vue de leurs caractères innovants, structurants, de la qualité de leur gouvernance et de leur stratégie, ainsi que de leur attention dédiée à l'agriculture biologique. Ils répondent à la définition d'un circuit court, qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Si le circuit d'approvisionnement présente plus d'un intermédiaire, les produits devront s'inscrire dans le marché local, c'est-à-dire provenir d'un périmètre n'excédant pas 75 km entre le lieu de production (siège de l'exploitation) et le lieu de consommation. Dans le cas de producteurs situés en zone défavorisée, ce rayon est porté à 150 km.

Quatre projets sont accompagnés :

■ Approvisionnement de distributeurs automatiques de produits fermiers et de la restauration collective à Avignon :

Projet porté par le collectif d'agriculteurs « En direct de nos fermes des agriculteurs » et déposé par la Chambre Agriculture Vaucluse.

Assiette éligible : 264 454 € / UE : 124 419 € / Région : 11 208 € / Vaucluse : 19 897 €

■ Projet de création du pôle agricole de St Maximin :

Création d'une plateforme multimodale pour stocker les produits fermiers et d'un point de vente collectif situé sur le site du Cellier de la Sainte Baume.

Animation spécifique conduite par le lycée en lien avec AgribioVar et la Communauté d'Agglomération Provence Verte, partenaires du projet, permettant de mettre en œuvre un approvisionnement de la restauration hors domicile à partir de ce pôle agricole sur l'ensemble du territoire de la Provence Verte.

Assiette éligible : 1 322 508 € / Région : 131 601 € / UE : 526 405 €.

■ Cuisine centrale à Gap pour transformer les produits de l'agriculture locale

Assiette éligible : 994 653 € / Région : 82 382 € / UE : 329 527 €

■ Plate-forme agricole et drive fermier en circuits courts :

Projet porté par la CAVEM en lien avec le collectif d'agriculteurs « Localement Votre »

Assiette éligible : 1 015 642€ / Région : 153 019 € / Var : 20 000 € / UE : 305 656 €

RÉSULTATS

Ce dispositif attire désormais de plus en plus de projets, et a déjà conduit dans ses débuts aux résultats suivants :

- Développement des groupes d'agriculteurs et de la Restauration Hors Domicile : les projets ont permis de conforter les associations d'agriculteurs et de leur développer de nouveaux débouchés en lien avec la RHD.
- Développement des circuits courts sur des territoires par des projets concrets : mise en œuvre de distributeurs, drives fermiers...
- Installation d'agriculteurs favorisée.
- Un plus grand accès à une alimentation durable pour les consommateurs.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.maregionsud.fr/>



SITE DU DISPOSITIF

https://europe.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Mise_en_place_de_nouveaux_modes_de_distribution_en_circuits_d_approvisionnement_courts.pdf